



Permis provisoire visite medicale

Par **scafi**, le **05/12/2013** à **17:35**

Bonjour,

Lors de la visite médicale après un an de permis provisoire (alcoolemie positive), je présente un résultat d'analyses avec un taux de CDT de 1,6, donc NEGATIF selon la loi. Le médecin de la préfecture refuse de me rendre le permis définitivement et me redonne un permis provisoire d'un an sous prétexte, je cite : "J'ai l'intime conviction qu'il y a un problème d'alcool."

Ceci est-il déjà arrivé ? est-ce légal ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **05/12/2013** à **19:03**

Bonjour,

Apparemment, ce médecin a détecté, dans les résultats d'analyse, d'autres éléments qui lui fait supposer un tel risque. Dans ce cas, oui, il a parfaitement le droit de ne donner qu'un avis favorable pour un permis provisoire d'1 an. Rien d'illégal dans cette attitude. A mon humble avis, si vous avez copie de vos résultats, montrez-les à votre médecin traitant.